



Synthèse du cycle de webinaires Outre-mer

ADAPTATION 3 OCÉANS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : CONNAÎTRE, PLANIFIER, AGIR

2025



Editorial

Face à l'intensification des dérèglements climatiques, l'adaptation n'est plus une option, mais une nécessité stratégique. Elle appelle une transformation profonde de nos modes d'action : anticiper, planifier à long terme tout en conservant une capacité d'agilité face à l'incertitude. Cela implique de mobiliser une diversité de scénarios et de trajectoires politiques et de solutions, ajustés à la complexité des contextes locaux.

Les territoires ultramarins, en première ligne du changement climatique, cumulent des vulnérabilités multiples. Ces territoires sont confrontés à une intensification des aléas naturels — comme le montre la recrudescence des cyclones à Mayotte —, à la raréfaction des ressources, à une érosion de la biodiversité sous pression urbaine, ainsi qu'à une précarité socio-économique croissante et à la fragilité de secteurs essentiels comme l'agriculture ou la pêche. Chaque collectivité est un laboratoire de solutions résilientes, mais pour cela elle doit pouvoir identifier ses vulnérabilités spécifiques — environnementales, sociales, économiques — et construire des stratégies de résilience ancrées dans la réalité locale.

Dans ce cadre, le partenariat entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau) vise à créer une synergie entre les expertises des agences d'urbanisme et les actions portées par l'AFD. Le cycle de webinaires "Adaptation 3 océans" a été conçu dans cet esprit : écouter les territoires, faire remonter les besoins, croiser les expériences, et identifier des solutions d'adaptation réalistes et soutenables. Il s'inscrit dans la triple perspective de l'organisation en Guyane des journées pour l'adaptation aux changements climatiques 2025, de la conférence des Nations Unies sur l'océan à Nice (UNOC), et de la COP 30 qui se tiendra en novembre 2025 à Belém au Brésil. Plus que jamais, il est urgent de connecter les échelles locales et internationales pour faire émerger une adaptation ambitieuse, inclusive et territorialisée.

Brigitte Bariol-Mathais

Directrice Générale de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

Audrey Guiral Naepels

Responsable de la division Développement urbain, aménagement et logement de l'AFD

Sommaire

LES TERRITOIRES ULTRAMARINS FRANÇAIS EN QUELQUES CHIFFRES ... 4

THÈME 1 - LA GESTION DU LITTORAL 6

Connaître : comprendre les réalités juridiques d'un territoire
Elaborer des stratégies territoriales
Actions : mobiliser les dispositifs opérationnels existants
Recommandations clés

THÈME 2 - POUR UN HABITAT RÉSILIENT 10

Connaître : identifier les vulnérabilités de l'habitat
Elaborer des stratégies territoriales
Actions : valoriser l'existant et les ressources locales
Recommandations clés

THÈME 3 - UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ 14

Connaître : observer et accompagner
Elaborer des stratégies régionales
Actions : urbanisme et santé environnementale face aux défis climatiques
Recommandations clés

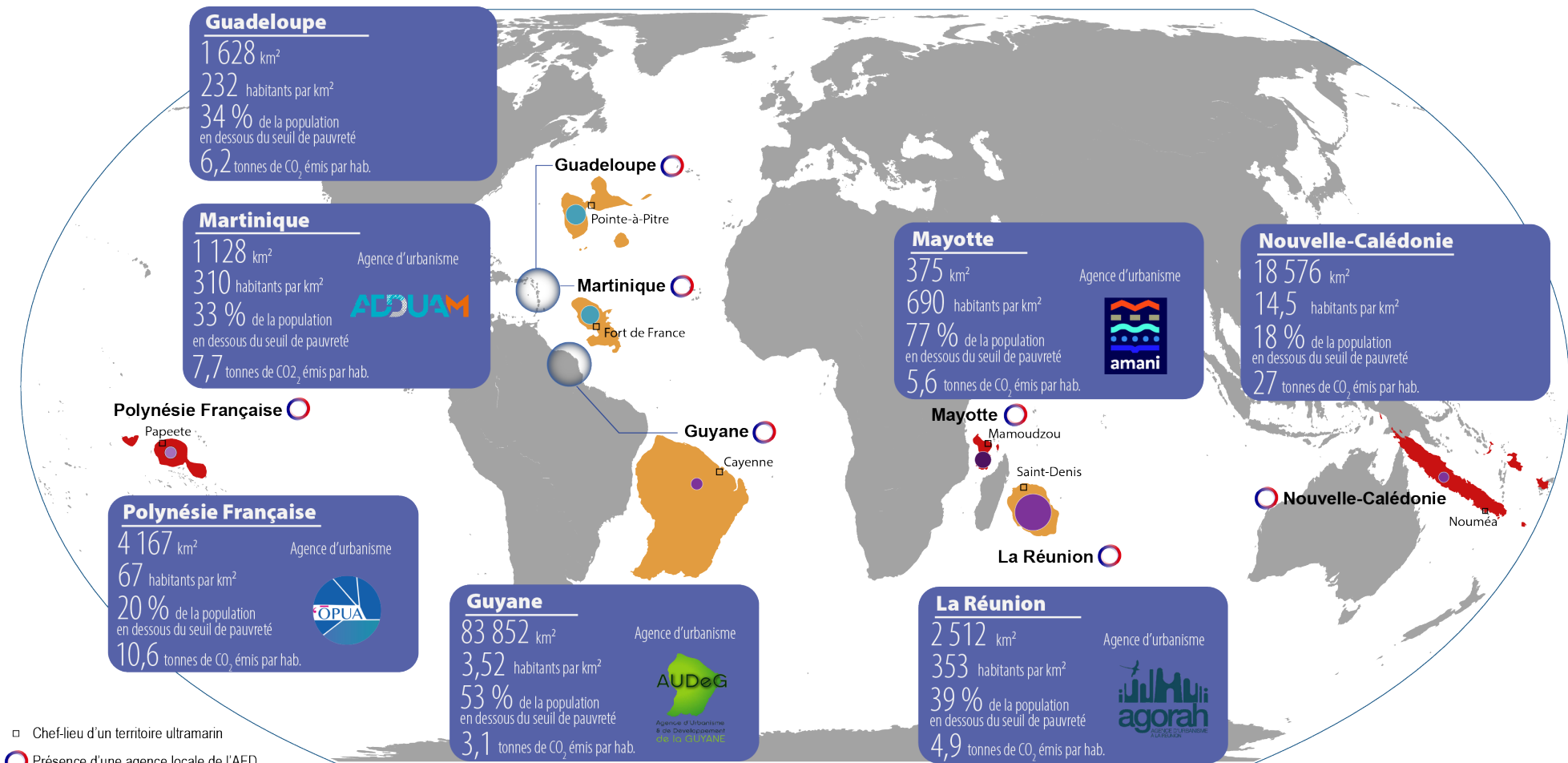
Participants :



Coordination :

- Brigitte Bariol-Mathais, Fnau
- Carla Doncescu, Fnau
- Antoine Calori, Fnau

Les territoires ultramarins français en quelques chiffres



Exposition au changement climatique en 2018

L'exposition au changement climatique est évaluée par l'institut Ferdi à travers l'indicateur de Vulnérabilité Physique au Changement Climatique (PVCCI). Il prend en compte l'évolution des risques d'inondation et de submersion marine, l'aridification des sols, l'évolution des taux de précipitation, l'augmentation des chocs de température et l'intensification des aléas météorologiques extrêmes.

- Exposition forte
- Exposition moyenne

Nombre d'habitants en 2023

- 800 000
- 600 000
- 200 000

Tendance démographique projetée à 2050

- Démographie en forte hausse (>+100 %)
- Démographie en hausse
- Démographie stable
- Démographie en baisse

Echelle spatiale de la Guyane et de la Nouvelle Calédonie
 200 km

Echelle spatiale de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de Mayotte
 50 km

Sources : IEDOM, IEOM, Institut de la statistique de la Polynésie Française, Direction polynésienne de l'énergie, FERDI, Sénat français.

© Fnau, Antoine Calori

Thème 1 : La gestion du littoral

Les territoires ultramarins, abritant 2,2 millions d'habitants principalement installés sur les littoraux, sont confrontés à une érosion progressive de leurs barrières naturelles, accentuée par une forte artificialisation des sols.

CONNAÎTRE : COMPRENDRE LES RÉALITÉS JURIDIQUES ET TERRITORIALES

Adapter la loi Littoral aux spécificités ultramarines : l'expérience martiniquaise

Face à la difficulté d'application de la loi littoral aux réalités ultramarines, l'ADDUAM (Agence de Développement Durable, d'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique) a initié depuis 2016 un travail d'interprétation contextuelle de cette législation.

Le constat est clair : les documents de planification existants (SAR, SMVM) ne déclinent que partiellement les dispositions légales et un réel besoin de compréhension de cette loi s'est fait ressentir par les techniciens des collectivités et élus locaux.

L'agence a donc mobilisé le réseau InterSCoT-SAR pour élaborer collectivement une lecture adaptée de ce cadre réglementaire. Cette démarche reconnaît la triple dimension de la loi Littoral : **cadrage national, interprétation locale et adaptation contextuelle.**

Le guide d'application fournit des outils pratiques intégrant les particularités locales (patrimoine paysager, dimensions culturelles et historiques, enjeux de biodiversité et risques spécifiques), permettant ainsi une mise en œuvre cohérente avec les priorités territoriales.

Perspectives d'évolution réglementaire :

La loi Climat et Résilience introduit de nouvelles obligations qui complexifient davantage le cadre juridique applicable aux littoraux ultramarins : l'intégration obligatoire dans les PLU des projections de recul du trait de côte (horizons 30 et 100 ans) ; la gestion spécifique de la bande des 50 pas géométriques ; la nécessaire identification de zones de repli notamment sur les pentes du littoral, normalement préservées au titre de la loi littoral.

Anne Petermann, Directrice adjointe, ADDUAM (agence d'urbanisme de la Martinique)

ÉLABORER DES STRATÉGIES TERRITORIALES

Plan Climat et risques côtiers en Polynésie Française : entre urgence, nuances et stratégies d'adaptation

La Polynésie française déploie une stratégie de gestion du littoral intégrée dans son **Plan Climat 2015-2024** : La montée des eaux (+3 mm/an à Papeete, +1 mm/an à Rikitea) et l'augmentation de la fréquence des petites inondations menacent les territoires côtiers, en particulier dans les zones anthropisées où les écosystèmes naturels ont été dégradés avec une disparition progressive des plages.

La stratégie de gestion du littoral polynésien s'articule autour de trois grands axes :

- **Réduction de l'aléa** : préserver et restaurer les écosystèmes littoraux (végétations côtières, mangroves, récifs coralliens) afin de favoriser la sédimentation verticale naturelle et ainsi compenser partiellement l'élévation du niveau marin.
- **Réduction de l'exposition** : dans les zones urbanisées, des infrastructures de protection côtière sont développées selon une ingénierie calibrée pour anticiper les risques futurs. Dans les espaces ruraux, la stratégie privilégie la relocalisation progressive des habitations et des activités vers des zones moins exposées.
- **Réduction de la vulnérabilité** : des actions sont menées pour renforcer la résilience des bâtiments (constructions adaptées aux risques) et sensibiliser les populations locales aux enjeux climatiques. Parallèlement, les pressions anthropiques (pollution, urbanisation incontrôlée) sur les écosystèmes sont réduites.

L'aspect clé est dans la conception de trajectoires évolutives d'adaptation : des choix doivent être faits entre « laisser-faire », « défense lourde » (murs de protection), « relocalisation » et « solutions fondées sur la nature », selon la dynamique locale et la faisabilité sociale, institutionnelle ou encore la limite biophysique, pour éviter les décisions d'urgence et anticiper les bifurcations futures.

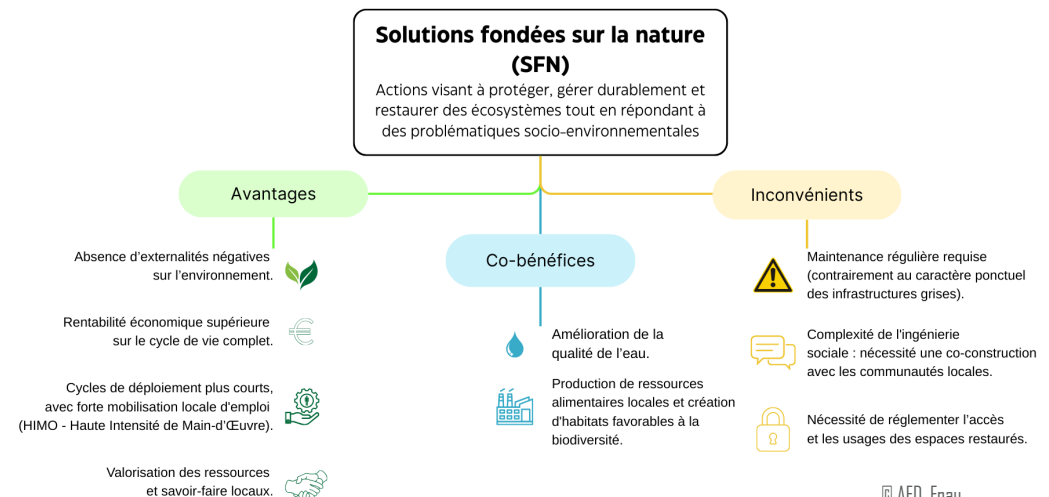
Victoire Laurent, Présidente de l'OPUA (agence d'urbanisme de la Polynésie Française), météorologue et élue locale

Solutions fondées sur la Nature : des leviers d'adaptation reconnus internationalement

Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) s'imposent désormais comme une approche prioritaire dans les stratégies d'adaptation côtière. Reconnues par les institutions internationales, elles apportent une réponse intégrée aux défis climatiques et à leurs conséquences multidimensionnelles (sociales, économiques, environnementales).

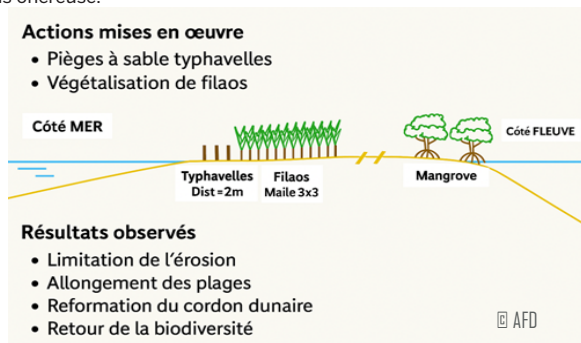
Définition de l'ONU : « les actions visant à préserver, conserver, restaurer, utiliser et gérer durablement des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

Maud Lelièvre, Présidente du comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et Déléguée Générale Les EcoMaires



Focus AFD – Langue de Barbarie (Sénégal) : promouvoir les Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour renforcer la résilience du littoral

Les infrastructures grises type digue ou enrochement mis en place à Saint Louis répondent à l'urgence, mais elles coûtent très chères et ne sont pas pérennes sur le moyen-long terme. La résilience du trait de côte sableux de la langue de Barbarie doit passer par une approche combinée solutions douce (typhavelle permettant une restauration dunaire) et SfN (revégétalisation), davantage efficace et adaptable sur le moyen-long terme, et beaucoup moins onéreuse.



Laure Quentin de Gromard, Responsable équipe projet pour la division Développement rural et Biodiversité, AFD

ACTIONS : MOBILISER LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS EXISTANTS

Plan d'adaptation littoral de la Banque des Territoires : une boîte à outils intégrée

Ce [plan](#) propose une démarche progressive et intégrée d'adaptation, adaptée aux spécificités locales et articulée avec les dispositifs partenaires. Il soutient les territoires face aux risques climatiques à travers l'élaboration de stratégies opérationnelles, la gestion foncière, l'aménagement du territoire, l'adaptation des filières économiques, la préservation des ressources naturelles et la gestion post-crise. Pour cela, la Banque des Territoires mobilise divers outils financiers et d'ingénierie (crédits d'études, prêts long terme, investissements en fonds propres, consignations), tout en accompagnant les démarches locales de sensibilisation et de co-construction, comme en témoigne l'exemple du village de Miquelon. L'objectif est de mieux faire connaître et articuler ces leviers pour renforcer la résilience des territoires face au changement climatique

Laetitia Verhaeghe, Experte adaptation au changement climatique - littoraux et Outre-mer, Banque des Territoires

Les outils de la loi Climat et résilience au service des territoires ultramarins face au recul du trait de côte

La [loi Climat et résilience](#) fixe quatre priorités : améliorer la connaissance du phénomène, gérer les biens exposés, limiter les constructions nouvelles en zones à risque, et permettre la recomposition spatiale des territoires. Elle introduit des outils réglementaires innovants comme les cartes locales d'exposition, le droit de préemption renforcé, le Bail Réel d'Adaptation à l'Érosion Côtière (BRAEC), et mobilise les Etablissements Publics Fonciers (EPF). Les collectivités sont accompagnées techniquement et financièrement, notamment via le Fonds vert, pour produire ces cartes et élaborer des stratégies locales intégrées. Enfin, les Projets Partenariaux d'Aménagement (PPA) offrent un cadre contractuel pour faciliter les opérations complexes liées à l'érosion côtière. L'enjeu clé reste la montée en compétence des territoires et la diffusion de ces outils pour une adaptation concrète et anticipée

Ella Cazaux-Debat, Chargée de mission connaissance du trait de côte,

Corentin Charieau, Chargé de mission aménagement opérationnel, Ministères Écologie Énergie Territoires

RECOMMANDATIONS CLÉS

1. **Harmoniser les outils réglementaires existants** en veillant à une déclinaison adaptée aux différentes échelles territoriales.
2. **Favoriser le dialogue** entre les acteurs du littoral en accordant une place essentielle aux habitants.
3. **Déployer des observatoires multi-acteurs** combinant des connaissances quantitatives mais aussi qualitatives.
4. **Recenser et mobiliser les financements** adaptés aux spécificités foncières et sociales des territoires d'Outre-mer en recomposition.
5. **Développer une planification spatiale graduelle et évolutive** pour anticiper et encadrer la relocalisation des infrastructures et des populations dans les stratégies d'adaptation.
6. **Prioriser des approches basées sur les solutions fondées sur la nature** comme alternative aux infrastructures défensives traditionnelles.
7. **Renforcer les coopérations** interterritoriales, internationales pour mutualiser expertises et bonnes pratiques.
8. **Créer des filières locales d'expertise** en adaptation littorale pour les jeunes ultramarins.

FOCUS GUYANE : LA STRATÉGIE DE GESTION DU LITTORAL DE KOUROU

Contexte : Village de 150 maisons en 1950 devenu ville de 25 000 habitants avec le Centre Spatial Guyanais. La protection naturelle d'une mangrove de 1,5 km a progressivement disparu.

Face à la crise (2015-2017) : Épisodes sévères d'érosion et submersion marine ayant conduit à une étude partenariale (ville, BRGM, État) et trois scénarios évalués : inaction, protection ou repli stratégique.

Approche participative : 250 familles consultées sur leurs usages, perception des risques et attentes en matière d'aménagement.

Réponse phasée :

- 2020-2030 : Actions exploratoires (rechargement de sable, épis), développement d'une culture du risque
- 2030-2070 : Adaptation des modes d'aménagement et relocalisation progressive des enjeux du front de mer

Pour aller plus loin : [La stratégie de gestion du littoral de Kourou en ligne](#)

Juliette Guirado, Directrice de l'AUDeG
(Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane)

Thème 2 : Pour un habitat résilient

Exposés à des aléas climatiques de plus en plus intenses, les territoires ultramarins français – comme Mayotte, où le cyclone Chido a détruit au moins en parti près de 90 % du bâti en décembre 2024 – sont confrontés à la nécessité de développer un habitat résilient pour protéger durablement les populations face aux catastrophes naturelles.

Lever les freins pour mobiliser du foncier

Les questions foncières ne sont pas seulement territoriales, mais aussi sociales, culturelles, et financières, avec un impact direct sur l'action publique locale. Cette problématique s'enracine profondément dans l'histoire et la culture locales, où l'attachement traditionnel à la terre se heurte aux exigences modernes d'aménagement territorial. Le déficit de connaissances précises sur la propriété foncière entrave l'élaboration de politiques publiques efficaces, tandis que les tensions entre les différents acteurs – État, collectivités, notaires et populations – compliquent davantage la situation. Ces difficultés se manifestent concrètement par un désordre foncier persistant, caractérisé par des titres de propriété incomplets ou confus, et par le phénomène paralysant de l'indivision. La planification urbaine peine à s'articuler avec les réalités locales, et l'application des règlements d'urbanisme se révèle problématique face aux constructions non autorisées. Pour relever ces défis interconnectés, une évolution culturelle profonde s'impose pour la planification urbaine, privilégiant la concertation et la participation citoyenne afin de concilier la préservation du patrimoine avec les impératifs d'adaptation aux changements climatiques.

Philippe Schmit, Expert Aménagement, urbanisme et foncier, Urba Demain

CONNAÎTRE : IDENTIFIER LES VULNERABILITÉS DE L'HABITAT

Le rôle de l'observatoire de l'Agorah sur l'habitat pour répondre aux défis du logement à la Réunion

Face à la crise du logement à La Réunion, caractérisée par 45 000 demandes de logements sociaux en attente et une population dont 80% est éligible aux logements sociaux, les observatoires de l'Agorah, l'agence d'urbanisme réunionnaise, jouent un rôle stratégique. Ces structures de veille et d'analyse constituent l'épine dorsale informationnelle permettant d'orienter les politiques publiques face au défi colossal de construire 170 000 logements d'ici 2050, soit près de la moitié du parc existant. En coordonnant quatre observatoires complémentaires ([habitat et foncier](#), [loyers privés](#), [habitat indigne](#), et [transactions immobilières](#)), l'Agorah fournit un tableau de bord complet et actualisé qui permet aux acteurs institutionnels (Région, État, Département, intercommunalités) et aux professionnels du secteur comme l'ARMOS-oi (Association Régionale des Maîtres d'Ouvrage Sociaux et Aménageurs de l'Océan Indien) de prendre des décisions éclairées. Les études récentes sur le logement social, la vacance immobilière et la densification urbaine démontrent la capacité de ces observatoires à identifier des solutions innovantes comme la remobilisation des logements vacants ou l'optimisation des espaces urbains existants, transformant ainsi des contraintes territoriales en opportunités de développement durable pour répondre aux besoins de la population réunionnaise.

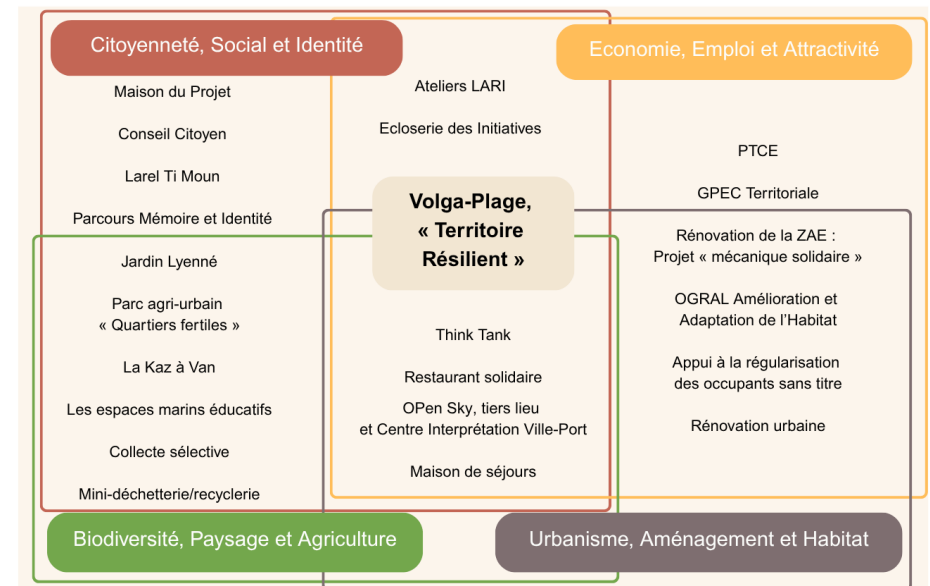
Benoit Pribat, Co-Directeur de l'AGORAH (agence d'urbanisme de La Réunion)

ÉLABORER DES STRATÉGIES TERRITORIALES

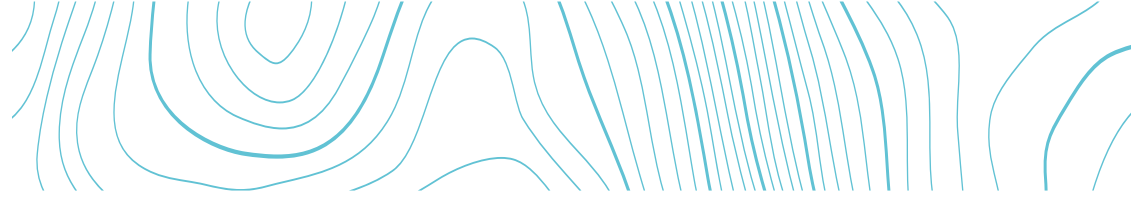
Financer des projets de rénovation urbaine adaptés aux modes de vie et conditions climatiques : l'exemple martiniquais du quartier Volga-Plage à Fort de France,

Le quartier Volga-Plage à Fort-de-France, auto-construit dans les années 1950 sur une zone de mangrove, illustre cette démarche, combinant rénovation urbaine classique (démolition de logements insalubres, désenclavement, constructions neuves, modernisation des réseaux) et initiative citoyenne de « territoire résilient ». La particularité du projet réside dans la forte implication citoyenne à travers l'Agence de développement local de Volga Plage (ADLVP), qui porte notamment un projet de parc agri-urbain pour améliorer la qualité de vie, pour commercialiser des produits locaux et pour offrir aux habitants des activités économiques valorisantes. Au-delà de la création d'espaces propices au lien social, le projet vise également à désenclaver le quartier et à agir sur l'habitat, incarnant ainsi une approche intégrée qui allie rénovation urbaine, cohésion sociale et développement durable.

Christophe Romero, Chargé de mission Transition Ecologique, ANRU



© ANRU, F.nau



ACTIONS : VALORISER L'EXISTANT ET LES RESSOURCES LOCALES

Promouvoir l'utilisation de la brique de terre comprimée à Mayotte et au-delà

À Mayotte, [l'association Art Terre](#) œuvre à la relance d'une filière locale de construction durable fondée sur la brique de terre comprimée (BTC), matériau historiquement utilisé sur l'île, puis marginalisé au profit du béton et du parpaing.

Soutenue par l'AFD, cette démarche vise à adapter les constructions – tant publiques que privées – au climat tropical et aux ressources locales, tout en réduisant la dépendance aux matériaux importés. Aujourd'hui, le projet AMATECO ambitionne de repositionner la BTC comme solution d'avenir en structurant la filière (formation, qualité, production, labellisation) et en développant une offre d'habitat bas carbone adaptée au climat tropical et aux ressources locales. L'initiative vise également à créer des emplois et à professionnaliser l'ensemble de la chaîne d'acteurs : de l'aménageur à l'habitant. Une ATEx (Appréciation Technique d'Expérimentation) a permis de lever les freins normatifs, tandis que des règles professionnelles ont été validées en 2022. Le projet intègre aussi une dimension de coopération régionale, via le programme AMATECO Coopération mené aux Comores (Grande Comore, Anjouan, Mohéli), où des problématiques similaires sont rencontrées. Des actions de diagnostic filière, de formation technique et de sensibilisation des maîtres d'ouvrage y sont engagées pour faire émerger une dynamique de filière à l'échelle de l'archipel.

Melvyn GORRA, Coordinateur Art Terre Mayotte

Le quartier de Kawéni : comment l'urbanisation spontanée peut devenir une source d'innovation pour des habitats résilients ?

La vulnérabilité de l'habitat à Mayotte est indissociable de la vulnérabilité socio-économique de ses habitants. À Kawéni, dans le cadre du programme de renouvellement urbain porté par l'ANRU et la ville de Mamoudzou, la parcelle de Mahaburini (3,5 ha) fait l'objet d'un projet pilote visant à intégrer l'urbanisation spontanée dans une démarche de planification progressive. Ce secteur, exposé à de forts aléas naturels, devient un terrain d'expérimentation pour tester des formes urbaines adaptées, articulant structuration des cheminements piétons, mise en réseau des infrastructures et développement de logement locatif très socio-adapté. Ce dispositif permet de construire à bas coût (90 000 €/logement) pour répondre à un contexte de grande précarité : 80 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et le loyer supportable est inférieur à 200 €/mois. Depuis 2016, la commune mène un travail de fond d'observation et de concertation, avec des enquêtes sociales financées par l'AFD et des prototypes d'auto-construction encadrée. L'objectif n'est pas de faire table rase, mais bien de faire émerger une ville plus résiliente à partir de l'existant, et en co-construction avec les habitants.

Keyvan FATHI, Directeur adjoint de la direction rénovation urbaine, Ville de Mamoudzou

RECOMMANDATIONS CLÉS

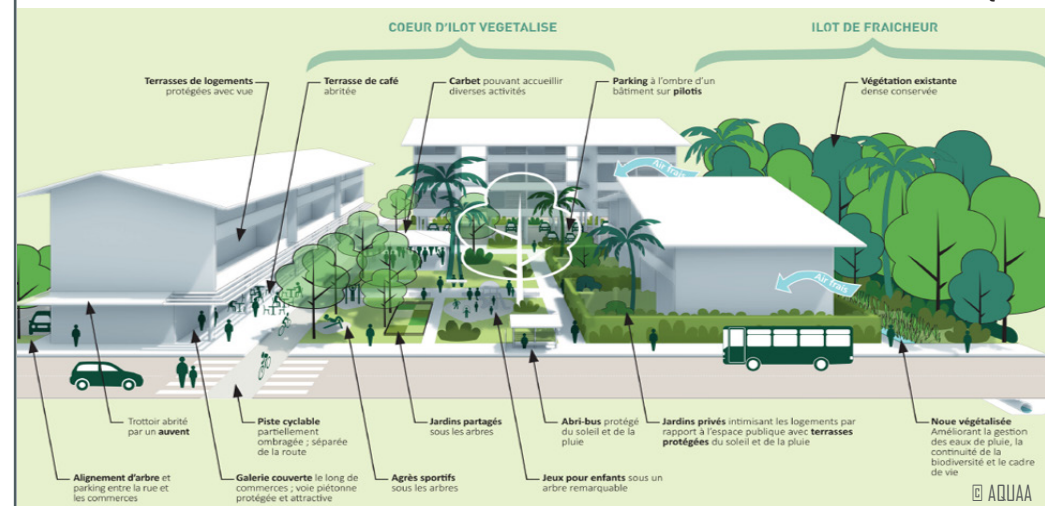
1. **Répondre aux blocages sociétaux, juridiques et réglementaires** pour sécuriser le foncier.
2. **Structurer des filières de matériaux locaux adaptés** en soutenant la production, la formation et leur intégration dans la commande publique.
3. **Intégrer des objectifs bioclimatiques dans les documents de planification** pour améliorer le confort thermique et limiter les vulnérabilités urbaines
4. **Reconnaître et accompagner l'autoconstruction et l'informel** via des dispositifs d'ingénierie de proximité, permettant de sécuriser et d'améliorer les pratiques existantes.
5. **Développer un cadre normatif pour la construction en climat tropical**, en s'appuyant sur les pratiques locales et les retours d'expérience pour produire des guides partagés, reconnus par les institutions.
6. **Adapter les dispositifs de financement du logement très social** aux coûts réels et aux besoins spécifiques des ménages ultramarins.

FOCUS GUYANE : AMÉNAGER LA VILLE BIOCLIMATIQUE FACE AUX DÉFIS DE LA SURCHAUFFE URBAINE ET FUTURS CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Face aux enjeux croissants de surchauffe urbaine en Guyane, l'association AQUAA développe depuis trois ans une approche intégrée d'urbanisme bioclimatique. Elle a récemment publié [un guide de conception spécifique à la Guyane](#), soutenu par les institutions publiques, visant à doter les urbanistes et architectes d'outils concrets pour intégrer la ventilation naturelle, l'ombrage végétal et la gestion thermique dès la phase de planification.

Des expérimentations menées à Rémire-Montjoly ont permis de mesurer les niveaux d'inconfort thermique selon les types de bâti et de modéliser des dispositifs adaptés, comme l'orientation des îlots à 45° du vent dominant, la conservation de la végétation existante ou encore le positionnement des parkings en périphérie. Cette démarche prouve que la ville bioclimatique est non seulement climatiquement pertinente, mais aussi économiquement soutenable, à condition d'anticiper son entretien.

Fabien Bermes, Directeur de l'association AQUAA



Thème 3 : L'urbanisme favorable à la santé

Le contexte sanitaire des territoires ultramarins français est marqué par de profondes inégalités d'accès aux soins, des pénuries de professionnels de santé et des infrastructures fragiles, exacerbées par des crises sanitaires et environnementales. A titre d'exemple, en Guyane, l'espérance de vie à la naissance est près de 3,5 ans inférieurs à celle de la France hexagonale.

Urbanisme et santé : une synergie nécessaire

Dans un contexte de réchauffement climatique global, les problématiques sanitaires sont de plus en plus liées à l'environnement des populations. L'augmentation des carences alimentaires, du stress hydrique et des périodes caniculaires ou encore la propagation alarmante de nouvelles maladies vectorielles apparaissent comme des conséquences de l'augmentation anormale des températures et de la dégradation des écosystèmes. On estime aujourd'hui que 80 % des déterminants de santé relèvent de facteurs environnementaux, socio-économiques et des modes de vie des individus. Dans les territoires ultramarins français confrontés à des inégalités en matière d'accès aux soins, à une prévalence plus élevée de certaines maladies chroniques, ainsi qu'à des difficultés structurelles dans l'offre de services de santé, la santé des populations semble d'autant plus influencée par ces facteurs. Dès lors, l'approche territoriale de la santé prend tout son sens : l'urbanisme, l'aménagement et la préservation de l'environnement peuvent agir comme des leviers d'amélioration de la santé et du bien-être des populations. L'urbanisme favorable à la santé œuvre pour minimiser l'exposition des populations à des facteurs de risque pour la santé (pollution de l'air, bruit, isolement social, etc.), tout en maximisant les opportunités de prévention et de promotion de la santé (environnement propice à l'activité physique, accessibilité aux espaces verts, etc.). Ainsi, il contribue à réduire les inégalités sociales et territoriales, tout en participant aux stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Cette approche s'inscrit dans une conception systémique et globale de la santé, nommée « One Health » qui appelle à sortir d'une vision strictement humaine en intégrant la santé animale et environnementale. De cette manière, en invitant à comprendre la santé comme un tout unique, ce terme vise à lutter contre les causes systémiques du mal-être et des maladies qui touchent les habitants d'un territoire grâce au décloisonnement des disciplines. Par la déconstruction de l'approche en silo de la santé, le concept « One Health » promeut la mise en place d'actions complémentaires à la stratégie médicale, tel que l'urbanisme favorable à la santé.

CONNAÎTRE : OBSERVER ET ACCOMPAGNER

Entre habitat indigne et prévention des risques pour la santé

En Guyane, 25 % de la population vit dans un secteur habitat considéré comme potentiellement indigne. Ces logements, souvent insalubres, humides, mal ventilés, ou construits avec des matériaux précaires, exposent leurs occupants à des risques pour la santé et la sécurité. L'étude menée par l'AUDeG sur six communes guyanaises montre qu'un tiers des constructions est spontanée, avec une croissance de 1,8 % par an ([Rapport d'étude urbanisation spontanée - 2001, 2006, 2011, 2015, 2019 : Cayenne, Matoury, Macouria, Roura, Montsinéry-Tonégrande, Papaïchton](#)). Cette dynamique est encore plus marquée dans les zones inconstructibles en raison d'un risque naturel (+11 %) et dans les secteurs potentiellement indignes (+2,8 %). Là où les deux situations se cumulent — zones à risque et indignes — on observe une croissance de 5 % par an. Habitat indigne et urbanisation spontanée sont à distinguer : Si une construction spontanée, une construction sans autorisation, n'est pas automatiquement indigne ni précaire, les deux phénomènes sont, dans certains secteurs, étroitement liés et se renforcent mutuellement, accentuant la vulnérabilité des habitants. Ces configurations exposent les habitants à des risques sanitaires et sociaux : prolifération de maladies vectorielles comme la dengue, infections hydriques telles que la leptospirose, exposition accrue aux incendies, effondrements, et déplacements forcés.

Pour y répondre, l'AUDeG préfigure **un observatoire de l'habitat indigne**, afin de produire des indicateurs, cartographier les zones prioritaires et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des Plans Intercommunaux de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI). Un suivi spécifique des populations déplacées est également prévu dans ces plans intercommunaux, pour éviter de reproduire ou même d'amplifier les risques.

Samy Chevallier, Chargé de mission habitat et urbanisme, AUDeG (agence d'urbanisme de la Guyane)

ÉLABORER DES STRATÉGIES RÉGIONALES

La stratégie régionale de l'ARS Guyane

En Guyane, les enjeux de santé sont étroitement liés aux conditions environnementales : manque d'accès à l'eau (touchant 15 % de la population), propagation de maladies hydriques comme la fièvre typhoïde, recrudescence des maladies vectorielles (dengue, leptospirose), pollution par les métaux lourds, ou encore proximité croissante avec la faune sauvage. Face à ces défis, l'ARS Guyane intègre une approche environnementale dans sa stratégie territoriale, à travers le [Plan Régional Santé-Environnement \(PRSE\) 2024-2028](#), fruit de deux ans de co-construction entre services de l'État, collectivités et experts.

Ce plan comprend **26 actions**, dont plusieurs emblématiques du cadre « One Health » :

- Former élus et professionnels à un urbanisme favorable à la santé, en s'appuyant sur des visites, colloques et recommandations concrètes.
- Définir une stratégie innovante de lutte contre les moustiques, en explorant l'usage de la bactérie Wolbachia.
- Mettre en place un réseau de surveillance des maladies animales.

Le PRSE s'articule aussi avec le Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC), intégrant des mesures pour renforcer la résilience des établissements de santé en fonction des retours d'expérience d'événements climatiques extrêmes, surveiller l'émergence de nouvelles maladies, et protéger les personnes vulnérables aux vagues de chaleur.

Enfin, des outils opérationnels comme la carte annuelle du risque leptospirose, appuyée par des actions ciblées de dératissage et de sensibilisation, permettent de territorialiser les politiques de santé environnementale.

Adrien Ortelli, Chef de service santé-environnement ARS Guyane

Planification des systèmes de soins face au changement climatique dans des communes guyanaises isolées

En Guyane, près d'un quart de la population vit dans des communes enclavées, accessibles uniquement par voie fluviale ou aérienne. Ces territoires isolés cumulent précarité sociale, contraintes géographiques, et exposition accrue aux aléas naturels (inondations, submersions). L'accès aux soins y est un enjeu majeur, accentué par l'éloignement des centres hospitaliers principaux situés dans les pôles urbains (Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni).

En collaboration avec les acteurs locaux et nationaux de la santé, l'AUDeG (l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane) a accompagné la mise en place de Centres Délocalisés de Prévention et de Soins (CDPS) dans les communes isolées, en intégrant une lecture fine des risques naturels et du contexte environnemental local.

- À Papaïchton, l'implantation du CDPS a été guidée par une cartographie des zones inondables, ce qui a permis de localiser le centre sur la zone topographiquement la plus sûre.
- À Camopi, les résultats de l'étude ont conduit à envisager le déplacement du CDPS hors des zones à risques.

A cela s'ajoute, l'intérêt de valoriser les savoirs locaux, notamment la pharmacopée traditionnelle, pour renforcer l'ancrage territorial des soins adaptés aux besoins locaux et préserver la biodiversité.

Adeline Fauré, Chargée de mission Planification, AUDeG (agence d'urbanisme Guyane)

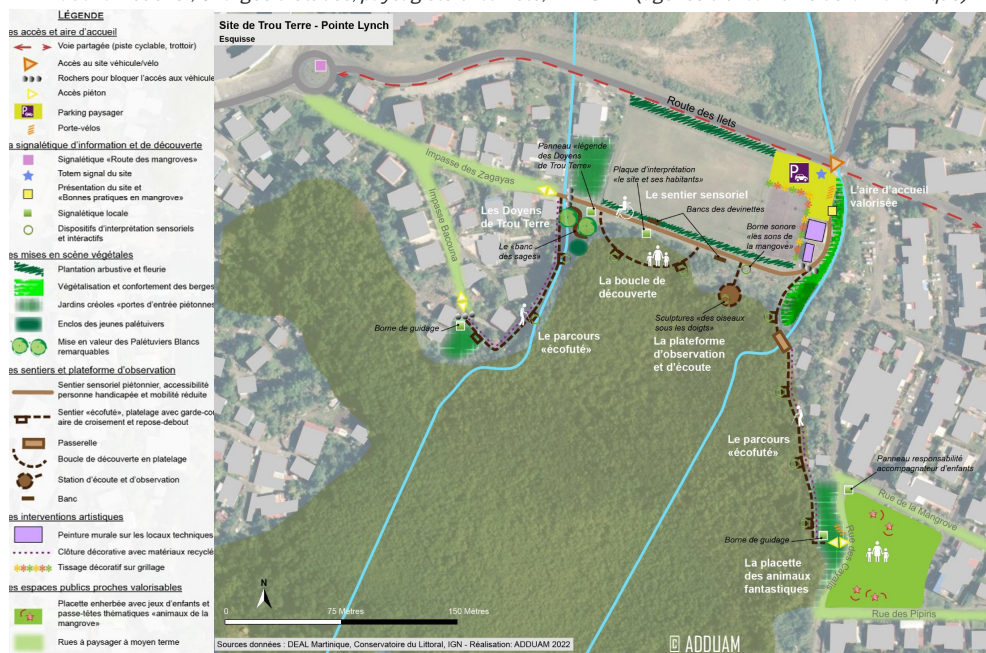
ACTIONS : URBANISME ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE FACE AUX DÉFIS CLIMATIQUES

Le projet urbain et paysager au service de la santé en Martinique

L'ADDUAM (Agence de Développement Durable, d'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique) agit en faveur d'un urbanisme pour la santé, en intégrant différentes échelles spatiales de manière complémentaire :

- **À l'échelle de la parcelle**, le centre-bourg de Saint-Esprit a bénéficié d'une politique de renaturation. Une friche abandonnée a été transformée en jardin pédagogique, accessible aux écoles de la commune.
- **À l'échelle du quartier**, l'ADDUAM a accompagné la commune du Saint-Esprit dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) a été construite avec les habitants pour le quartier verdoyant et historique de Morne Lavaleur. Elle a permis de protéger 20 hectares de trame verte et bleue nourricière, incluant la préservation des jardins créoles et la mise en place d'une stratégie de gestion des eaux pluviales.
- **À l'échelle du centre-bourg**, l'agence est intervenue au Vauclin pour promouvoir les mobilités douces. En prenant en compte la topographie locale et les nombreuses ruelles piétonnes appelées « wets », plusieurs d'entre elles ont été réaménagées ou créées afin de favoriser la marche et relier les aménités, tout en valorisant les points de vue naturels.
- **À l'échelle communale et intercommunale**, au sein d'un schéma directeur de mise en valeur et d'accueil du public en mangrove, l'ADDUAM a travaillé sur la commune du Robert pour le compte du conservatoire du littoral de Martinique pour proposer une mise en valeur sa mangrove urbaine. En lien avec l'approche « One Health », cette action visait à renforcer la relation entre la ville et cet écosystème fragile menacé par l'urbanisation. Un sentier accessible aux personnes en situation de handicap a été aménagé, accompagné d'activités de sensibilisation, afin de favoriser l'appropriation de ce patrimoine naturel par la population.

Tatiana Boucher, Chargée d'études, paysagiste-urbaniste, ADDUAM (agence d'urbanisme de la Martinique)



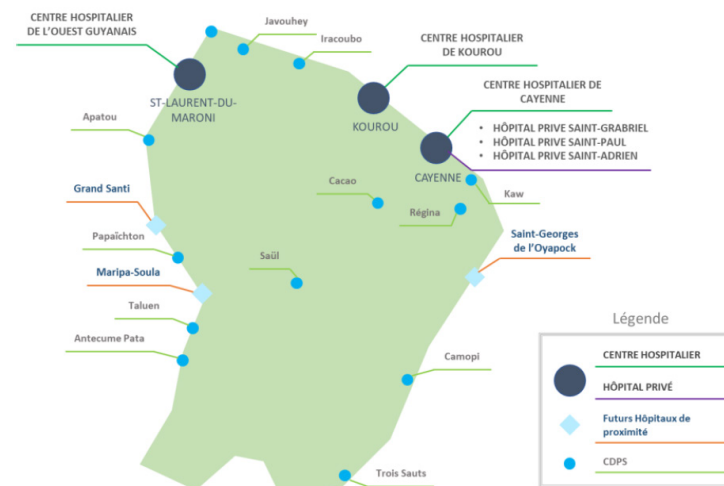
RECOMMANDATIONS CLÉS

1. **Mettre en place des observatoires territoriaux** (ex. habitat indigne, vulnérabilités sanitaires) et **former les acteurs de l'aménagement**, techniciens et élus, à l'urbanisme favorable à la santé.
2. **Intégrer comme condition d'aménagement et de construction d'un équipement de santé, la prise en compte de l'environnement, des risques** et des enjeux liés aux impacts du dérèglement climatique.
3. **Décloisonner urbanisme, aménagement du territoire, santé et environnement** en promouvant une approche systémique qui permettent de mettre en lien l'ensemble des acteurs autour du concept One Health.
4. **Intégrer dans les documents d'urbanisme et les actions publiques locales d'aménagement un volet santé-environnement** de plus en plus systématiquement.
5. **Favoriser des filières mobiles ou décentralisées** (téléconsultations, santé communautaire) pour les populations hors pôles urbains.
6. **Développer une approche de la santé qui donne une place et accompagne les pratiques de soin et de santé culturelles et traditionnelles**, notamment liées aux ressources naturelles.

FOCUS GUYANE : LE PROJET CHU POUR UNE MEILLEURE OFFRE DE SOINS GUYANAISE À CAYENNE

La création d'un CHU en Guyane répond à trois enjeux majeurs : la croissance démographique, l'urbanisation rapide et l'évolution des besoins de santé. Actuellement, l'offre de soins se concentre sur trois pôles urbains : Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni. Ce dernier fait face à une surcharge importante, en partie due à l'afflux de patients venant du Suriname, où l'accès aux soins est insuffisant. Pour structurer et renforcer cette offre, l'AFD finance trois plans pluriannuels d'investissement, visant à développer les trois pôles hospitaliers. En parallèle, un projet d'hôpital au Suriname est soutenu pour désengorger le centre hospitalier de Saint-Laurent. Enfin, la stratégie inclut l'adaptation des infrastructures au changement climatique. Le Programme pour l'Efficacité Énergétique des Bâtiments (PEEB) est mobilisé afin de réduire l'impact environnemental des établissements hospitaliers.

Christophe Saint-Martin, Chef de mission à la division Santé de l'AFD





Lancé en février 2025, le cycle de webinaire « Adaptation 3 Océans » est le fruit d'une collaboration entre l'Agence Française de Développement et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme. Il s'est inscrit dans la double perspective de l'organisation des Journées de l'Adaptation au Changement Climatique (JACC) en Guyane du 3 au 5 juin et de la COP 30 qui se tiendra en novembre 2025 à Belém au Brésil. La gestion du littoral, l'habitat résilient et l'urbanisme favorable à la santé sont les trois thèmes qui ont été abordés par une diversité d'acteurs associés aux territoires ultramarins français.

Cette synthèse vise à valoriser les enseignements tirés des retours d'expériences et des recommandations partagés lors des trois webinaires, en vue de diffuser les bonnes pratiques contribuant à une meilleure adaptation au changement climatique dans les territoires ultramarins. La Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, La Réunion, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, bien que marquées par une diversité de contextes sociaux, environnementaux et économiques, sont parmi les territoires français les plus exposés aux effets du dérèglement climatique. Entre montée des eaux, intensification des événements extrêmes, érosion côtière ou encore pression sur les ressources naturelles, les enjeux d'adaptation sont à la fois urgents et structurels. Dans ce cadre, le partage d'expériences entre territoires prend tout son sens : apprendre des initiatives locales, qu'elles soient réussies ou porteuses d'enseignements, permet d'enrichir une culture commune de la résilience.

© AFD de Guyane
© Fnau, Polynésie
ISBN : 979-10-90777-35-4
Réalisation :

